



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale  
des affaires culturelles  
Nouvelle-Aquitaine**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Doris BAGES  
05 57 95 02 49

doris.bages@culture.gouv.fr

Références : PC06433524P0015-1

Ville de Lescar  
Direction de l'Urbanisme

Hôtel de Ville  
Allée du Bois d'Ariste  
CS 70488  
64238 LESCAR

Bordeaux, le 21 juin 2024

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** LESCAR (PYRENEES-ATLANTIQUES), Rue Saint Exupéry  
PC06433524P0015  
Votre courrier du 6 juin 2024  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'en accuse réception à la date du 6 juin 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de région, et par délégation,  
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Régis ISSENMANN